

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1^{er} octobre 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Vacant	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Alain Bahl

La conseillère Karine Fleury est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-10-253

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 1er octobre 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 9 septembre 2013
- 4 Adoption du procès-verbal - séance du 17 septembre 2013

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Septembre 2013
- 6 Transfert fonds réservé eaux usées
- 7 Adoption premier projet règl. 668-13 Amendement règl. zonage - zone industrielle
- 8 Réparation plaque commémorative - Échange St-Florent des Bois
- 9 Provision mauvaise créance
- 10 Renouvellement assurances
- 11 Appui Warwick - conditions visant levée d'une servitude non-accès routes du MTQ
- 12 Programme "Changez d'air"
- 13 Renouvellement entente de service - SPAD
- 14 Soumission ordinateur - bureau municipal
- 15 Achat - déchiqueteuse

Sécurité incendie

- 16 Achats octobre
- 17 Soumissions peinture - Unité d'urgence

Voirie

- 18 ARDAD - Demande d'autorisation de traverse de chemin public
- 19 Soumissions dômes
- 20 Vente boîte à sel
- 21 Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier 2013-2014
- 22 Vente de ponceaux de ciment

Hygiène du milieu

- 23 Tract postal - Modification calendrier collecte matières résiduelles 2013

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 24 Demande d'aide financière - Mme Lavallée
- 25 Panneaux piste cyclable

Général

Varia :

- 26 **Correspondance**
Correspondances reçues - septembre 2013

- 27 **Période à l'assistance**

- 28 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-254

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-255

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé le conseiller Alain-Serge Vigeant par et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2013, tels que présentés :

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse (EP 15/05) et (TEU 27-28-29/08)	147.22 \$
Association des Chefs en	Conférence Lac Mégantic - Daniel Deak	60.01 \$
Vanier Isabelle	Plexi-glass et épinette - Tracteur	200.05 \$
Bell Mobilité	475-5374 - Transfert de compte	18.40 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/09/13 au 15/10/13	106.36 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/09/13 au 15/10/13	130.64 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/09/13 au 15/10/13	380.03 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/09/13 au 15/10/13	84.58 \$
Bibliothèque Municipale	R2013-09-245 Achat écran d'ordinateur	186.47 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Récepteur, kit, clé - Mack rouge	59.80 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Crédit sur pads de freins - Mack rouge	(73.58) \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Frein, nut, rondelle - Mack rouge	268.10 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Muffler - Mack rouge	148.83 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	washer roue avant - Mack rouge	4.11 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Collet muffler - Mack rouge	25.71 \$
Chambre de commerce de Drummond	Coquetel de la Rentrée CAE Drummond	80.48 \$
Imprimerie MS	Impression - JET publication septembre 2013	934.18 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Peinture noir	55.17 \$
Pièces d'auto résinées Drummondville inc	Réparation démarreur - Pick-up	77.84 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur inc	Réparation point d'eau - Abattoir Trahan	105.97 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique annuelle - Mack blanc	126.47 \$
Garage J. Fortier	Inspection mécanique annuelle - Mack rouge	126.47 \$
Groupe Maska Inc.	Fitre à huile - Pick-up	9.55 \$
Groupe Maska Inc.	14 1/2 HVY tie wrap	33.34 \$
Groupe Maska Inc.	HD lad term, lubrifiant	16.17 \$
Hydro Québec	Étang du 24/07/13 au 17/09/13	167.76 \$
Hydro Québec	Bureau du 24/07/13 au 17/09/13	311.69 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires dossier 812-1307-054 (SPAD)	851.04 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires - Dossier # 812-1307-053	812.12 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation inspection - Mack rouge	1 689.21 \$
Megaburo	Lecture de compteur (72499 à 75175)	30.77 \$
Premiers Soins M.B. enr	Station oculaire - TEU	51.74 \$
MRC Drummond	Mutations - Août 2013	4.00 \$
MRC Drummond	Charges en inspection - Août 2013	70.40 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil Octobre 2013	291.95 \$
René Giguère inc	Entraide incendie LAV 20130827-16	310.43 \$
Rochefort Radio Télévision Inc	Changement numéro cellulaire - Voirie	17.25 \$
Service de Cric Drummond	Testeurs de détecteur de fumée	62.55 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 875.25 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Bearing colonne - Mack rouge	53.96 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Joint - Mack rouge	41.43 \$

Ste-Marie Centre du Camion	Gauge fuel - Mack rouge	122.26 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Pin, valve, damper, ledge - Mack rouge	551.35 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication - Entrée en vigueur 667-13	109.23 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Annonce - Dépôt rôle évaluation - 3e exercice	179.85 \$
La Recharge	Cartouche imprimante (HP et Brother)	306.87 \$
Julie Tessier	Remb tx non résident (Grégoire - Hockey 2013-2014)	150.00 \$
Julie Tessier	Remb tx non résident (Béatrice - Hockey 2013-2014)	150.00 \$
Bombardier Robert	Remb tx non résident (Laurianne - Natation)	27.18 \$
Précourt Olivier	Déplacement TEU - Septembre 2013	246.12 \$
Ville de Drummondville	Frais ouverture dossier - Constat / 002247 SPAD	158.22 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie LAV20130528-09	305.11 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie - LAV20130715-13	312.53 \$
Lemire Suzie	Poster tract - Service incendie	119.44 \$
Poulin Richard	Remb tx non résident (Xavier - Hockey 2013-2014)	150.00 \$
Hydraulique & Technologie Drummond	boyaux, sertissage de boyaux - Mack blanc	87.42 \$
Vallières Asphalte inc	R2013-06-151 Rapiéçage asphalte	30 117.50 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Septembre 2013	42.42 \$
Wurth Canada Limited	Boulons, peinture, rondelles, lunette sécurité	158.30 \$
Mailloux Gilles	Déplacement juillet - août - septembre	76.02 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		43 323.74 \$

Fournisseur	Description	Montant
Junior Charpentier-Leclerc	R2013-09-246 Commandite sportive 2013-2014	500.00 \$
Bell Mobilité	475-5374/7111/7150/2083 et 313-3150	159.74 \$
Bibliothèque Municipale	R2013-01-007 Contribution bibliothèque	1 566.66 \$
Bisson Service	R2013-09-228 Contribution financière	500.00 \$
Buffet à la Carte	R2013-09-248 Visite délégation Compostelle	50.00 \$
Germain Labonté	Remboursement client au crédit	210.43 \$
Claude Martel	Remboursement client au crédit	178.39 \$
Pascale Archambault	Remboursement client au crédit	402.66 \$
Sylvie Lyonnais	Remboursement client au crédit	173.28 \$
Michel Lambert	Remboursement client au crédit	404.42 \$
Michel Lambert	Remboursement client au crédit	185.88 \$
6091083 Canada inc	Remboursement client au crédit	375.80 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/09/13 au 30/09/13	461.06 \$
MRC Drummond	R2013-07-176 Versement réfection du rôle	5 370.00 \$
MRC Drummond	R2013-01-007 Quote-part - Septembre 2013	3 922.16 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2013-01-007 Quote-part - Septembre 2013	6 882.83 \$
Boissonneault Sylvie	R2013-09-240 Achat canot - TEU	200.00 \$
Ville de Drummondville	R2013-02-033 Supra-locaux - Septembre	2 954.00 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat timbres	144.87 \$
Pinault Line	Poster JET - Publication septembre 2013	119.44 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2013-02-046 Subvention emploi	3 333.00 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2013-08-221 Forum ouvert L'avenir de L'Avenir	300.00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		28 394.62 \$

SALAIRES SEPTEMBRE 2013	
Salaires nets septembre 2013	17 433.01 \$
Remises provinciales septembre 2013	3 989.81 \$
Remises fédérales septembre 2013	1 599.59 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES SEPTEMBRE 2013	23 022.41 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2013	43 323.74 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES SEPTEMBRE 2013	28 394.62 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2013</u>	94 740.77 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-257

6. TRANSFERT FONDS RÉSERVÉ EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2013, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 720 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un virement de 4 720 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-258

7. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 668-13 AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE – ZONE INDUSTRIELLE

ATTENDU l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no.654-12 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 654-12 a modifié les limites de la zone industrielle I1 ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite rétablir les limites de la zone industrielle tels qu'avant l'adoption du règlement de zonage no. 654-12 ;

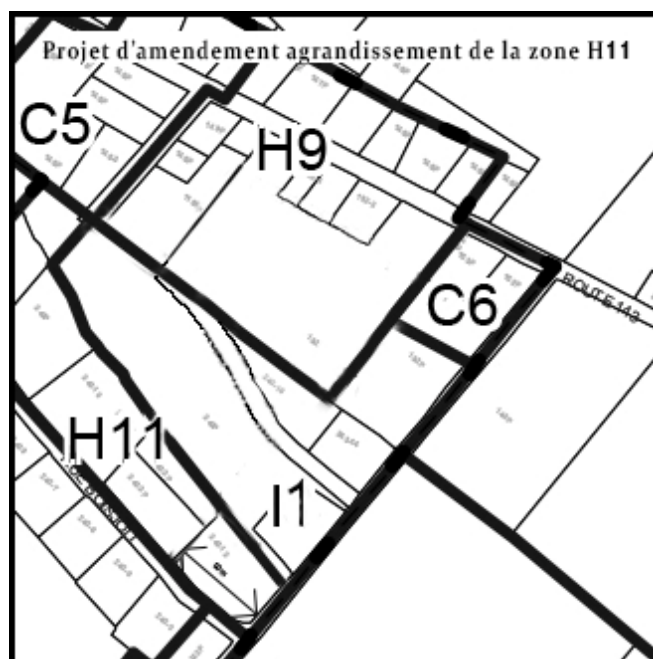
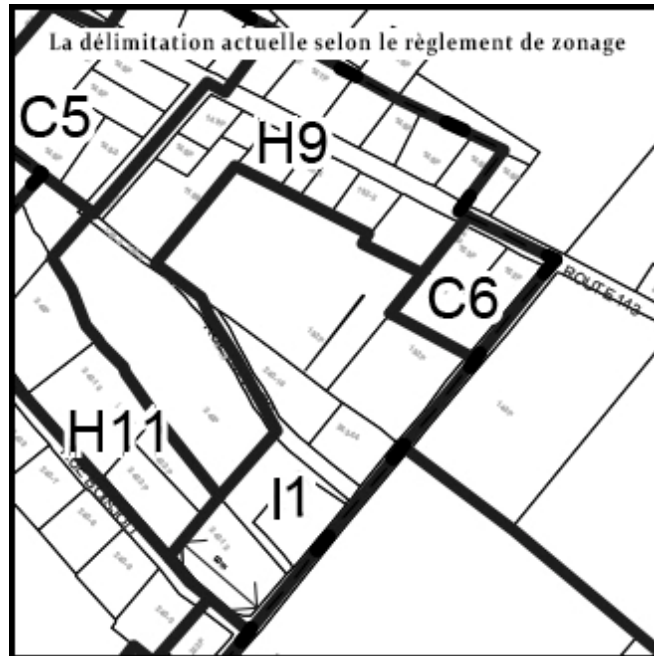
ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 septembre 2013, par le conseiller Alain Bahl ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no.668-13 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no.654-12 est modifié par le déplacement des limites de la zone I1 tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement No. 49025-06.

Article 2 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Municipalité de L'Avenir
Plan 49025-06



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-10-259

8. RÉPARATION PLAQUE COMMÉMORATIVE – ÉCHANGE ST-FLORENT DES BOIS

ATTENDU QUE la plaque commémorative de l'échange avec St-Florent des Bois située sur le terrain des loisirs est endommagée ;

ATTENDU la soumission reçue d'Enseignes L'Avenir au montant de 165 \$ plus taxes pour une plaque en aluminium brossé avec lettrage noir engravé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de refaire la plaque commémorative de l'échange avec St-Florent des Bois au coût de 165 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-260

9. PROVISION MAUVAISES CRÉANCES

Attendu qu'une provision pour mauvaises créances a été prise au budget de 2012 au montant de 39 143.14 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser la provision pour mauvaises créances au montant de 39 143.14\$ au budget de 2012.

R 2013-10-261

10. RENOUVELLEMENT ASSURANCES

ATTENDU QUE le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec vient à échéance le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE le dossier a été révisé et que les offres de protections additionnelles ont été refusées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser la directrice générale, Suzie Lemire, à signer et retourner les documents pour le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-262

11. APPUI WARWICK – CONDITIONS VISANT LEVÉE D'UNE SERVITUDE NON-ACCÈS ROUTES DU MTQ

ATTENDU QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transport du Québec exige une contribution financière du requérant ;

ATTENDU QUE le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale ;

ATTENDU QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaire en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitude de nonaccès auxdites routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-263

12. PROGRAMME "CHANGEZ D'AIR"

ATTENDU QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal ;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'île de Montréal ;

ATTENDU QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois "CHANGEZ D'AIR" offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage ;

ATTENDU QUE ce programme se déroule en deux phases ;

ATTENDU QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité ;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu que la Municipalité de L'Avenir désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-264

13. RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE – SPAD

ATTENDU QUE l'entente actuelle avec la société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) prend fin le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE la SPAD offre à la municipalité de renouveler l'entente pour un an au même tarif de 1.75 \$ par habitant ;

ATTENDU QUE la SPAD prévoit augmenter ses tarifs en janvier 2015 et que c'est pour cette raison que l'entente serait d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de renouveler l'entente avec la SPAD pour un an au tarif de 1.75 \$ par habitant. Il est aussi résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-265

14. SOUSSION ORDINATEUR – BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'ordinateur utilisé comme serveur au bureau municipal est arrivé à pleine capacité ;

ATTENDU QUE cet ordinateur âgé de 5 ans est à remplacer afin de sécuriser les données ;

ATTENDU les soumissions reçues pour un nouvel ordinateur ;

ATTENDU QUE la soumission retenue est celle de Groupe Infoplus au montant de 1 954.50 \$ plus taxes pour l'ordinateur suivant :

- Ordinateur HP Élite 8300
- Système d'exploitation Ms Windows 7 Pro
- Mémoire vive de 4 Go
- Disque rigide 1 To
- Graveur DVD-RW
- Ajout de 4 Go pour monter le poste à 8
- UPS APC Smart-UPS 750 Va
- Préparation du poste en atelier
- Installation sur place
- Garantie 3 ans pièces et main d'œuvre sur place

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur HP Élite 8300 à Groupe Infoplus au montant de 1 954.50 \$ plus taxes applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-266

15. ACHAT – DÉCHIQUETEUSE

ATTENDU QUE la déchiqueteuse du bureau municipal est défectueuse et qu'il y a lieu de la remplacer ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'une déchiqueteuse professionnelle pour les besoins du bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat d'une déchiqueteuse professionnelle au coût de 200 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2013-10-267

16. ACHATS OCTOBRE

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour octobre 2013

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Gaffe standard 4 pi poignée en D (remplacement)	90.00 \$	1	90.00 \$
02 220 00 725	Bouteille de gaz de calibration pour détecteur 4 gaz	260.00 \$	1	260.00 \$
<u>Appareils respiratoires</u>				
02 220 00 526	Vérification visuelle annuelle obligatoire des cylindres	25.00 \$	37	925.00 \$
02 220 00 526	Essais hydrostatiques obligatoires aux 5 ans sur les cylindres	15.00 \$	8	120.00 \$
<u>Prévention</u>				
02 220 00 670	Impression de 300 dépliants "Les feux de foyer extérieur" (recto-verso en couleurs et pliage)	300.00 \$	1	300.00 \$
	Participation journée information Prévention Canadian Tire	161.00 \$	1	161.00 \$
<u>Véhicules</u>				
02 220 01 525	Essais annuels des pompes véhicules et portatives	600.00 \$	1	600.00 \$
Total de la demande			2 456.00 \$	

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat d'octobre 2013 au montant de 2 456 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-268

17. SOUSSIONS PEINTURE – UNITÉ D'URGENCE

ATTENDU la résolution R 2013-07-179 mentionnant que les travaux de carrosserie et de peinture sur l'unité d'urgence au montant de 10 000 \$ sont autorisés, mais sont affectés au budget du service incendie ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue pour les travaux de carrosserie et de peinture pour l'unité d'urgence est celle de A. Bombardier service mécanique au montant de 13 650 \$ plus taxes donc, un coût incluant la TVQ de 15 011.59 \$;

ATTENDU la demande du service incendie afin d'autoriser un montant de 5 000 \$ supplémentaire pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un montant de 5 000 \$ supplémentaire pour les travaux de carrosserie et de peinture de l'unité d'urgence. Il est aussi résolu que sur le total de 15 000 \$, 10 000 \$ soit affecté au budget du service incendie et que 5 000 \$ soit affecté au budget général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2013-10-269

18. ARDAD – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC

ATTENDU la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige ;

ATTENDU QUE les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ci-bas ;

7 ^e Rang	Lot 405	Traverse
6 ^e Rang	Lots 405 et 397	1 KM
5 ^e Rang	Lot 397	Traverse
4 ^e Rang	200 m de la Route Ployart	Traverse
2 ^e Rang	738	Traverse
1 ^{er} Rang	29	Traverse
6 ^e Rang (Tourville)	150 m de Rte O'Brien	500 m.
Route O'Brien	200 m du 6 ^e Rang (Tourville)	Traverse

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-270

19. SOUSSIONS DÔMES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un dôme de 30' par 50' afin de ranger les divers équipements de voirie ;

ATTENDU QU'après étude des soumissions, celle de Agri-Fourrage Inc. au coût de 14 236.32 \$ plus taxes incluant l'installation par des installateurs qui ont leur carte RBQ ;

ATTENDU QUE la municipalité devra faire l'achat d'environ 70 blocs pour la fondation pour un montant d'environ 1 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'achat d'un dôme de 30' par 50' de Agri-Fourrage Inc. au coût de 14 236.32 \$ plus taxes.

Il est aussi résolu que la municipalité se procure environ 70 blocs pour la fondation pour un montant approximatif de 1 750 \$.

Il est aussi résolu d'affecter la dépense au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-271

20. VENTE BOÎTE À SEL

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre l'ancienne boîte à sel pour un montant de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'affichage de l'ancienne boîte à sel sur les divers sites de vente. Il est aussi résolu de l'afficher au montant de 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-272

21. SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2013-2014

ATTENDU QUE dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux ;

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux 2013 de rechargement exécutés sur les rangs 1^{er}, 7^e, 8^e ainsi que sur le chemin du Moulin et sur la rue Octavie-C. Lemire pour un coût total des travaux de 24 089.09 \$ et un montant subventionné de 10 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ATTENDU QUE copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des transports doivent être jointes au formulaire à remplir pour recevoir le remboursement de la subvention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser la directrice générale à remplir le formulaire de demande de remboursement de la subvention à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-10-273

22. VENTE DE PONCEAUX DE CIMENT

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir souhaite se départir d'environ 20 ponceaux de ciment ;

ATTENDU la demande d'un citoyen afin d'acquérir des ponceaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'offrir les ponceaux à 5 \$ chaque aux citoyens ou toute personne intéressée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2013-10-274

23. TRACT POSTAL – MODIFICATION CALENDRIER COLLECTE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2013

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François a modifié le calendrier de collecte pour novembre et décembre 2013 ;

ATTENDU QUE suite aux modifications, les ordures seront ramassées aux deux semaines ;

ATTENDU QU'il y lieu d'informer les citoyens de la modification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'envoi d'un tract postal avec le calendrier de collecte modifié aux citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-10-275

24. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MME LAVALLÉE

Le conseiller Pierre Lavallée s'est retiré des délibérations.

ATTENDU QU'une demande d'appui financier a été reçue de L'Avenirote Madame Laurie Lavallée, étudiante en Architecture à l'Université Laval à Québec en troisième année de baccalauréat ;

ATTENDU QUE grâce à son dossier académique exemplaire, Madame Lavallée a été sélectionnée par le bureau international pour effectuer une session d'étude en Belgique ;

ATTENDU QU'un tel projet engendre des frais importants notamment pour les billets d'avion et les frais de logement ;

ATTENDU l'importance que la Municipalité de L'Avenir accorde à aider l'élite locale à poursuivre dans l'excellence et à atteindre les objectifs fixés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de verser à Madame Laurie Lavallée une aide financière de l'ordre de 500 \$ afin de l'appuyer dans son projet d'étude en Belgique et par le fait même récompenser l'excellence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Pierre Lavallée se rassoit à la table du conseil.

R 2013-10-276

25. PANNEAUX PISTE CYCLABLE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'installation de panneaux afin d'informer les usagers de la fermeture de la piste cyclable pour la période de la chasse ;

ATTENDU QUE les Enseignes L'Avenir peut faire les panneaux à un coût de 45 \$ chaque panneau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux afin d'informer les usagers de la piste cyclable de la fermeture de la piste pour la période de la chasse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

26. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2013 est remis à tous les conseillers.

27. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-10-277

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 45 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 11 novembre 2013.